

Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
9 octobre 2015
Date d'affichage
28 octobre 2015
Nombre de Membres
En exercice :
Présents : 22
Votants : 24

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE

L'An Deux mille quinze, le 28 octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT PHILBERT SUR RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, MAHIETTE, BEURIOT, BOISSAY, BELLONCLE, BRONGNIART, DOUBLET, TIHY, GAGNANT, PIERRE, COLLIARD, DESCHANMPS, CANTELOUP, RIFLET, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : M DANSET donne pouvoir à M TIHY
LE CONTE donne pouvoir à M COUREL

Autres présents :

M. DUPUIS Thomas technicien rivière
M. DURAND Bruno garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Siège social :
27290 Mairie de Saint Philbert sur Risle
Tél : 09.66.40.18.09 – Fax : 02 32 57 07 59
Courriel : mairie.saintphilbert@wanadoo.fr

Président :
M. Francis COUREL
Tél : 06 03 51 36 14

Technicien rivière
M Thomas DUPUIS
Tél : 09 66 40 18 09
Courriel : sibvr@orange.fr

Garde-rivière :
M. Bruno DURAND
Tél : 02 32 57 24 01
06.32.17.92.26

Monsieur le Président expose, au conseil syndical que les travaux de restauration du ruisseau des Echaudés ont nécessité des ajustements complémentaires et importants (déplacement du lit des Echaudés sur 70ml, déblaiement sous la voie SNCF, rattrapage de la pente sur 110ml) pour atteindre l'objectif de rétablissement des écoulements des eaux du ruisseau des Echaudés dans son lit naturel.

Au final, le montant restant de l'opération à s'acquitter est supérieur à l'enveloppe autorisée prévue dans le budget prévisionnel 2015 (rubrique 4581-0275 : 10 000€).

Le dépassement est de 879.07€. Il convient donc de régulariser cette situation pour permettre les paiements des entreprises Lafosse et fils et Bonnefond Bachelet.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

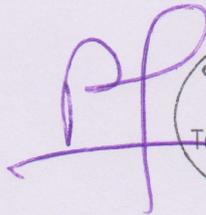
Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative suivante
 - 4581-0027 : - 880€ (sur les travaux divers)
 - 4581-0275 : + 880€

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



Francis COUREL